Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260605-202606001-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-06-001

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 Juin 2026

Date de convocation: le 3 Juin 2026

Membres : en exercise : 11 Présents: 7 Votants: 8

L'an **deux mil-Vingt-six**, le vendredi cinq Juin à Vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leer séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,

Présents: M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme PERROT Sophie, M. GAUTHIER Sébastien, M. DEON Yann et M. FOMEL Joffray

Pouvoir: Mme PERROT Sophie donne pouvoir à Mr. LE CREURER Eric

Secrétaire de séance: Mme MUFFRAGI Francine

OBJET : Designation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le code électoral;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la designation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux *(en attente de la nouvelle instruction)* ;Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260605-202606001-DE

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux

les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Anne-Marie LE GUERN et Monsieur Philippe FRAVAL

Madame Anaïs MOREL et Monsieur Sébastien LE GRAVET

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, le délégué et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Le candidat est le suivant :

- Monsieur Éric LECREURER

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection du délégué

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	8
Majorité absolue	6

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260605-202606001-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
Monsieur LE CREURER Éric	8	HUIT

Proclamation de l'élection des délégués

A été proclamé délégué :

- Monsieur Éric LE CREURER

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Philippe FRAVAL
- Madame Isabelle HENRY
- Monsieur Sébastien LE GRAVET

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	8
Majorité absolue	6

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260605-202606001-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
Monsieur Philippe FRAVAL	8	HUIT
Madame Isabelle HENRY	8	HUIT
Monsieur Sébastien LE GRAVET	8	HUIT

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur Philippe FRAVAL
- Madame Isabelle HENRY
- Monsieur Sébastien LE GRAVET

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 5 juin 2026
Pour copie conforme,
Le Maire

La secrétaire de Séance,

MAIRIE DE COATASCORN
Côtes d'Armor